

Image not found or type unknown



Contrat de travail france et chine

Par **David B**, le **20/03/2013** à **02:47**

Bonjour,
merci de m'aider a repondre a mon intérogation...
je suis expatrié en Chine pour une société Francaise.
j'ai deux contrat, un Francais et un Chinois.
seulement voila sur mon contrat francais je suis responsable et mon contrat chinois directeur.
est ce légal?
merci d'avance pour votre réponse.
Cordialement